

PRÉFET DES YVELINES

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île
de-de-France
Unité départementale des Yvelines**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE BREVAL

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la Société Coopérative Agricole SEVEPI**

Par arrêté du 3 octobre 2019, une enquête publique d'une durée de 15 jours est organisée **du 12 novembre 2019 au 26 novembre 2019 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la Société Coopérative Agricole SEVEPI, en vue de la réorganisation du site de collecte et la création d'un silo dédié à l'agriculture biologique, sur la commune de Bréval, Avenue Noël Duchène.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'incidence environnementale, la Société Coopérative Agricole SEVEPI ayant été dispensée de l'obligation de fournir une étude d'impact par décision du préfet des Yvelines du 15 janvier 2019.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019>

- sur support papier, à la mairie de Bréval, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (UD 78) 35 rue de Noailles à Versailles, aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Bréval. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Bréval, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur **du 12 novembre 2019 au 26 novembre 2019 inclus** par courrier électronique à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur GOMEZ, Docteur ingénieur géologue est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Bréval, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

12 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

26 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

16 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Madame Pelletier, Responsable opérationnelle SCA SEVEPI, Zac Normandie Parc 27120 Douains - Tél. : 02.32.77.37.57 – claire.pelletier@sevepi.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bréval, à la DRIEE – UD 78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.